



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 Juin 2026

Salle de la Mairie – AZILLANET – 18H30

LISTE DES DELIBERATIONS

Approbation du Procès-Verbal : Séance du 05-05-2026

1/ Délibération N° 2026-21 : Décisions Modificatives

Voté à l'unanimité (10 Votants – 10 Pour)

2026-21

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 034-213400203-20260605-2026_21-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AZILLANET

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 10

L'an deux mil vingt six

Le 05 Juin à 13h00

Le Conseil Municipal de la commune d'Azillanet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame SEGUIN Cécile, Maire d'Azillanet**

Date de la convocation : 29 Mai 2026

PRESENTS : Mmes Cécile SEGUIN, Pauline DRESSAYRE, Marie ECKERT, Mrs Michel BENIT, François BOURDIOL, Vincent CALAS, Gabriel SICRE

EXCUSEES : Claire DELPECH (procuration à Michel BENIT) Christine GALIBERT (procuration à Vincent CALAS) Axel WURTZ (procuration à Pauline DRESSAYRE)

EXCUSEE : Agathe DAVIRON

Secrétaire de Séance : Mme Pauline DRESSAYRE

Objet : Décisions Modificatives

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme le Maire **APPROUVE** les décisions modificatives et virement de crédit indiqués dans le tableau ci-après :

BUDGET GENERAL M57

1/ Erreur matérielle - Virement de crédit

Dépense Investissement		
Chapitre	Article	Montant
040	1068	- 29755,78 €
	001	+ 29755,78 €€

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ;
Pour copie certifiée conforme,

Mme le Secrétaire
Pauline DRESSAYRE

Azillanet, le 05 Juin 2026
Mme le Maire,
Cécile SEGUIN

Certifiée exécutoire par la Maire
Pour être publiée et déposée auprès
De la Préfecture de MONTPELLIER
A Azillanet, le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr